



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 13

votants : 14

Séance du : 09/05/2017. Date de convocation : 03/05/2017.
L'an deux mil dix-sept le neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :..... D'HAILLECOURT Raymond mandat à : DEVERA Louis
JOUFFRE André, VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine.

Codification ACTES : 4.4 autres catégories de personnels

Objet : création de deux « contrat emploi d'avenir » (EA) et de deux « contrat unique d'insertion » (CUI/CAE)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- Vu la loi n°2008-1249 du 01 décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,
- Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,
- Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;
- Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;
- Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;
- Vu la délibération D201302_001 du 1^{er} mars 2013 portant création de deux contrats « emploi d'avenir »,
- Vu la délibération D201302_002 du 1^{er} mars 2013 portant création de deux « contrats unique d'insertion »,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE,

- la création de 2 postes supplémentaires en « contrat emploi d'avenir » (EA), ce qui porte à 4 le nombre de postes en « contrat emploi d'avenir » (EA),
- la création de 2 postes supplémentaires en « contrat unique d'insertion » CUI/CAE), ce qui porte à 4 le nombre de postes en « contrat unique d'insertion » (CUI/CAE),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à la perception des aides de l'Etat, ainsi que les contrats de recrutement des agents en « contrat emploi d'avenir » (CA) et en « contrat unique d'insertion » (CUI/CAE).
- Dit que les crédits seront inscrits au budget communal.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
Le 10 mai 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC

Bruno Almorici





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 15

Séance du : 09/05/2017. Date de convocation : 03/05/2017.

L'an deux mil dix-sept le neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, CROUZET, Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :..... D'HAILLECOURT Raymond mandat à : DEVERA Louis
VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.4 interventions économiques

Objet : cession d'une licence IV

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte de la proposition de Monsieur Sylvain TRICON, domicilié ZA de Fontgrave à Montboucher sur Jabron (Drôme), d'acquérir la licence IV appartenant à la commune. Il propose de compléter son activité de vente de vins et spiritueux en exploitant un débit de boissons et de restauration.

Monsieur le Maire rappelle que cette licence avait été acquise en 2016, à la suite de la vente par liquidation de la discothèque P'AGORA, afin de pouvoir favoriser au gré des opportunités la création de lieu d'activité et de lien social.

Monsieur le Maire propose de céder cette licence IV au prix de : 10 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide,

- De vendre au prix de 10 000 euros la licence IV communale à Monsieur Sylvain TRICON, domicilié ZA de Fontgrave, gérant de la SARL Edelweiss CAVE ET COMPTOIRS à Montboucher sur Jabron, pour lui permettre l'exploitation d'un débit de boissons de 4^e catégorie.
- Que dans l'hypothèse d'une cessation d'activité de Monsieur Sylvain TRICON, la commune sera prioritaire pour le rachat de la licence.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron.
le 10 mai 2017.





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 15

Séance du : 09/05/2017. Date de convocation : 03/05/2017.

L'an deux mil dix-sept le neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....D'HAILLECOURT Raymond mandat à : DEVERA Louis

VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : budget primitif 2017 – décision modificative n°1

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- vu le Code Général des collectivités,
- vu le budget primitif 2017 délibéré le 28 mars 2017,
- considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,

après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal,

- adopte la décision modificative numéro 1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	DESIGNATION DES CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES
ARTICLE 2315/934 : COTEAUX OUEST	+ 500 000 euros	ARTICLE 1641 : EMPRUNTS EN EUROS	+ 500 000 euros
DESIGNATION DES CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT		DESIGNATION DES CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT	
ARTICLE 615221 : ENTRETIEN BÂTIMENTS PUBLICS	+ 8 000 euros	ARTICLES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	+ 8 000 euros

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron.
le 10 mai 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 15

Séance du : 09/05/2017. Date de convocation : 03/05/2017.

L'an deux mil dix-sept le neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, CROUZET, Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)s excusé(e)s : D'HAILLECOURT Raymond mandat à : DEVERA Louis

VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : budget primitif 2017 : rectificatif

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte que la commune de Montboucher sur Jabron a présenté le budget primitif 2017 avec un report au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire précise, qu'après consultation, les deux résultats :

- déficitaire du budget annexe « ZA de Fontgrave » clos au 31 décembre 2016 pour un montant de 45 566,68 euros (délibération du conseil municipal « clôture du budget annexe ZA de Fontgrave » séance du 17 janvier 2017),
 - excédentaire du budget principal pour un montant de 48 045,59 euros,
- ont été portés au chapitre 001 sans être totalisés, soit 2 478,91 € en recette d'investissement reportée.

Monsieur le Maire informe que cette présentation n'est pas possible dans l'application d'Hélios, aussi il y aurait lieu que la commune établisse un rectificatif de la page 6 du budget primitif 2017, tel que présenté en annexe.

Il est stipulé que les dépenses et les recettes d'investissement prévues aux autres chapitres ne sont pas impactées par ce rectificatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide,

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la totalisation des deux résultats d'exécution de la section d'investissement :
 - o déficitaire du budget annexe « ZA de Fontgrave » pour un montant de 45 566,68 euros,
 - o excédentaire du budget principal pour un montant de 48 045,59 euros,
- dit que le solde d'exécution de la section d'investissement reporté au budget principal de 2017 est de 2 478,91 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à établir et à signer les **rectifications** sur le budget principal 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron.
le 10 mai 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



Rectificatif BP 2017

Envoyé en préfecture le 11/05/2017

Reçu en préfecture le 11/05/2017

Affiché le 11/05/2017

SLOW

MONTBOUCHER SUR JABRON - COMMUNE DE MONTBOUCHER JABRON - BP-2017-20170509-D201705_004-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 993 374,42	1 387 750,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 605 624,42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 993 374,42	1 993 374,42

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 204 963,00	1 234 997,09
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	32 513,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) -45 566,68 45 566,68	(si solde positif) 2478,91 -45 566,68 48 045,59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 237 476,00 1 283 042,68	1 237 476,00 1 283 042,68

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 230 850,42 3 276 417,10	3 230 850,42 3 276 417,10
----------------------------	------------------------------	------------------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Fait à Montboucher sur Jabron
le 10 mai 2017.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



Immu c



Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 14
 votants : 15

Séance du : 09/05/2017. Date de convocation : 03/05/2017.
 L'an deux mil dix-sept le neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, CROUZET, Jean-Louis, JOUFFRE André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :..... D'HAILLECOURT Raymond mandat à : DEVERA Louis

VOISIN Frédéric, BAGNOL Frédéric, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance :..... VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : produit des amendes

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte aux membres présents que la commune peut bénéficier d'une aide au titre des Amendes de Police en matière de sécurité routière pour la réalisation de marquage au sol.

Le projet retenu concernerait la réalisation de marquage au sol pour un montant total estimé par la société « horizon sigma », domiciliée à Privas (Ardèche) à 3 753 euros H.T. (4 503,60 euros TTC).

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir s'engager à faire exécuter les travaux correspondant à la dotation susmentionnée.

PLAN de FINANCEMENT
 CREATION DE MARQUAGE AU SOL

DEPENSE		RECETTE	
Travaux :	3 753,00 euros	Produit des amendes :	1 500,00 euros
T.V.A. :	750,60 euros	Fonds propres :	2 264,83 euros
		FCTVA (16,404% du TTC) :	738,77 euros
TOTAL T.T.C.	4 503,60 euros	TOTAL	4 503,60 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- s'engage à faire réaliser le marquage au sol pour une somme de 3 753 euros H.T. (4 503 ;60 euros TTC).
- sollicite une aide au titre des Amendes de Police en matière de sécurité routière pour cette réalisation.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 le 10 mai 2017.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 9 mai 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 31 mars 2017 : contrat d'étude préalable établi pour l'aménagement du centre ancien pour un montant de 10 500 euros H.T. (12 600,00 euros T.T.C) avec Madame Manuelle HERY, architecte du Patrimoine, D.P.L.G., Place du Château 26160 PUYGIRON.
- 2) décision du 4 avril 2017 : contrat établi pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection avec THEVENET Consultants, 69380 LISSIEU :
 - a. phase 1 : étude de faisabilité – programme détaillé : 3 412,50 € H.T.
 - b. phase 2 : dossier de consultation des entreprises : 1 095 € H.T.soit un total de 4 507,50 € H.T. (5 409€ T.T.C.)
- 3) décision du 19 avril 2017 : contribution financière pour travaux sur le réseau public de distribution d'électricité pour la création d'un poste DP et aménagement du réseau HTA pour l'alimentation d'une zone de lotissements. Convention établie avec ENEDIS. Le montant de la contribution pour l'extension s'élève à 134 899,19 € H.T. soit 161 879,03 € T.T.C.
- 4) décision du 20 avril 2017 : proposition de financement :

Objet du Crédit :

EXTENSIONS DE RESEAUX SUR QUARTIER MIS EN LOTISSEMENT.

ARTICLE 1er :

Est décidé de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 500 000 € remboursable en 20 ans au taux fixe de 1,50%.

Synthèse :

- durée : 240 mois
- taux client : 1,50% fixe
- échéances semestrielles
- première échéance du prêt, 6 mois après la date de déblocage des fonds.
- Frais de dossier : 0,20% du financement : 1 000 € (non soumis à la TVA)

ARTICLE 2 :

La commune de MONTBOUCHER SUR JABRON (Drôme) s'engage

- à créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, pendant toute la durée du prêt, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

ARTICLE 3 :

La commune de MONTBOUCHER SUR JABRON (Drôme) accepte :

- les conditions de remboursement qui sont insérées dans le contrat de prêt,
- de régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Fait à la date sus indiquée et affiché le 10 mai 2017.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC



L. Almoric



Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 mai 2017

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP) : rapport d'activité 2016

Montélimar, Dieulefit, Grignan, Valréas, Rémuzat, Saint-Paul Trois Châteaux, Bourg Saint-Andéol, ... soit 108 communes et 171 190 habitants.

Mission :

- Traitement des ordures ménagères, collecte sélective, collecte des déchetteries
- 47 972 tonnes d'OM :
 - 18660 tonnes pour Montélimar Agglo soit 292 Kg par habitant
- Déchets enfouis à Roussas avec récupération de biogaz et production électricité donc taxées à 20 euros la tonne (soit 1 000 000 euros pour le SYPP ou 6 euros par habitant)
- 48 791 tonnes en déchèteries
- 2 832 tonnes à Montboucher, soit +6%
- 5 800 tonnes en sélectives :
 - 2 225 tonnes pour Montélimar agglo triées à Nimes avec un taux de refus de 15,2% (en hausse) contre 6,9% pour Dieulefit.

Bilan 2016 :

- Enfouissement : 59% (60% en 2015)
- Recyclage : 41% (40% en 2015)

Budget fonctionnement :

- Dépenses : 9 258 341 euros
- Valorisation : 425 564 euros (25% de hausse, moins de vol, nouveaux marchés..)

Soit : 51.78 euros par habitant

Nota : coût du traitement 2005 : 63 euros la tonne

Coût du traitement 2016 : 91,97 euros la tonne

car +21,5% sur le coût du traitement, +167,7% sur la TGAP et 81,2% sur la TVA

POINT SUR LE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

- Travaux habituels du village : écoles, stades, encombrants et nettoyage
- Nettoyage de la MJC et enlèvement des déchets suite au vandalisme
- Nettoyage du cimetière
- Peinture des boiseries « Place Renée Audibert »
- Plantation de fleurs

AMENAGEMENT THEÂTRE DE VERDURE

Fin de la construction du local, la toiture devrait être posée en fin de semaine. Les cloisons intérieures devraient être réalisées la semaine prochaine. Les branchements divers sont prévus pour le 15 mai.

QUELQUES DATES

- 14 mai : rassemblement tuning
- 21 mai : bourse aux vêtements et jouets de 9 h à 16h
- 11 et 18 juin : élections législatives
- 17 juin : fête de la MJC de 11h à 16h
- 23 et 24 juin : fête du village à l'espace de Verdure
- 30 juin : kermesse des écoles
- 20 juillet : « Les fourberies de Scapin » par les Tréteaux du Fenouillet à 21H au théâtre de Verdure
- 26 juillet : concert de la chorale du Delta à l'église à 21H
- 28 juillet : concert « Planète Bolingo » à 21H au théâtre de Verdure